

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 19

Pour : 19

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Séance du 12 décembre 2024

Délibération 2024 – 12-12 - 04

L'an deux mil vingt-quatre le 12 décembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire.**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	GIVORD Jean-Louis
DESMARIS Elodie	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	LAURENT Michèle	TRONCY René
TRESSELT Nadine	PERROUD Marie-Françoise	GABILLET Guy
LEQUEUX Sébastien	DESRAYAUD Alexandre	RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Caroline TROUILLOUX, Serge DUMARAIS, Cécile NIZET, Françoise DUBOIS, Karine THIBERT, Catherine MIGNOT, Cédric GREGOIRE, Ufuk YUKSEL

Pouvoirs : Françoise DUBOIS donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL, Cécile NIZET donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD

Objet : Modification du tableau des emplois communaux au 1^{er} janvier 2025, postes adjoints techniques au groupe scolaire (cantine) ET postes camping

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20241212-2024-12-12-04-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Objet : Modification du tableau des emplois communaux au 1^{er} janvier 2025, postes adjoints techniques au groupe scolaire (cantine) ET postes camping

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,
Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14 mars 2024,
Considérant l'accroissement du nombre d'enfants à la cantine scolaire, il y a lieu de renforcer le personnel pour une bonne organisation du fonctionnement et la sécurité de tous, et de créer deux postes d'adjoint technique à partir du 1^{er} janvier 2025, pour permettre le recrutement
Considérant le transfert du Camping et de la piscine à la Communauté de Communes de la Veyle, il y a lieu de supprimer les postes de ce service au 1^{er} janvier 2025

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2025 de modifier le tableau des emplois communaux :

- Création de deux postes d'adjoint technique, agent chargé du service et de la surveillance à la cantine scolaire, d'une durée hebdomadaire de 6.91 heures annualisées
- Suppression du poste de Responsable Gestionnaire du Camping de 35 h hebdomadaires,
- Suppression du poste d'assistant au gestionnaire du camping de 35 h hebdomadaires,
- Suppression de 4 postes saisonniers de régisseur de recette et caissier à la piscine

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 1^{er} janvier 2025

SERVICE	TITRE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Durée temps de travail	Nombre de poste créés
Direction	Directeur Général des Services	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Directeur Général Adjoint	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Agent chargé de la Comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1

Administratif	Agent chargé des ressources humaines, comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	22 h	1
Services Techniques	Chargé d'Opérations et de Projets	Technicien Adjoint Technique	35 h	1
	Adjoint polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	35 h	3
	Agent chargé maintenance voirie ou espaces verts	Adjoint Technique	35 h	8
	Agent chargé de la restauration scolaire	Agent de Maitrise Adjoint Technique ATSEM	35 h	1
	Agent chargé de l'entretien salle polyvalente, restauration scolaire, agent polyvalent maintenance	Adjoint technique	35 h	5
Service Cantine	Agent chargé du service, surveillance et entretien cantine scolaire	Adjoint technique	30 h	1
	Agent chargé du service, de la surveillance et de la préparation à la cantine	Adjoint technique	10.28 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	22 h	2
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	15 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	6.91 h	5
Services Scolaire	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	31 h 30	2
	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	19.86 h	1
	Agents des écoles maternelles	ATSEM	19.86 h	1
	Agent chargé de la surveillance exclusive des classes ULIS à la Cantine	Adjoint technique	8 h	1
Service Culturel	Agent en charge de la Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine ou Assistant territorial de conservation du patrimoine	35 h	1
Service Police Municipale	Agent en charge de la Police municipale et polyvalence	Garde Champêtre	35 h	1
Service Animation	Agent chargé des maternels à la	Adjoint d'animation	11 h 50	1

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20241212-2024-12-12-04-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

	cantine			
	Agent chargé surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV encadrement pré-post scolaire animation	Adjoint d'animation	22 h 25	1
SAISONNIERS	Espaces Verts	Adjoint Technique		3

DIT que la dépense sera inscrite sur le budget 2025, « charge de personnel ».

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

17 DEC. 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

